

*Gaspiillage et mauvaise gestion*

Cette motion de l'opposition n'a donc, monsieur le président, absolument aucune originalité car, après avoir entendu tous les discours prononcés par les députés de l'opposition, je n'ai pas encore entendu une fois suggérer, ou recommander, ou encore dire quels seraient les ministères ou les sociétés de la Couronne où nous devrions réduire les budgets ou le personnel. Nous attendons encore pour ces suggestions ou ces recommandations.

● (1740)

Le ministre, cet après-midi, a parlé de son programme, et j'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus tard. Cette journée permet donc de faire le point, et je suis assuré que si l'opposition a des suggestions positives et concrètes à faire pour réduire davantage le déficit ou améliorer les critères de gestion, elles seront hautement appréciées par le ministre, soit à la Chambre ou encore au comité permanent des comptes publics. Le député de Calgary-Centre a parlé de déficit d'une façon générale, et il a également parlé des déficits et d'un manque d'efficacité au ministère des postes.

Je me permets donc, monsieur le président, parce que l'honorable député a souligné ce ministère en particulier, de lui rappeler que s'il avait été présent lors de l'étude du budget du ministère des Postes, le 5 mars dernier, lorsque le ministre des Postes (M. Lamontagne) a comparu au comité des transports et des communications, il saurait que le ministre a fait part justement de la situation qui existait au ministère des postes. Au niveau du personnel, on remarque que c'est justement à ce ministère-là que la réduction du personnel a été la plus importante. Ce ministère comptait 1,850 années-personnes de moins à la suite du programme de restrictions.

Le ministre a également fait part des normes d'efficacité qui existent maintenant aux postes et, pour ce faire, il a mentionné une compilation de chiffres effectuée tout récemment, plus précisément au mois de janvier dernier. Alors le ministre disait que 93 p. 100 du courrier local, soit 40 p. 100 de tout le courrier, était distribué dans les 24 heures qui suivaient sa mise à la poste et que, par ailleurs, 98 p. 100 du courrier était distribué dans les 40 heures. Et dans huit des 22 établissements postaux qui ont fait partie de ce relevé, 100 p. 100 du courrier était livré dans les 48 heures suivant la mise à la poste.

Je mentionne ce ministère particulièrement parce qu'il a été souligné par l'honorable député de Calgary-Centre dans son discours appuyant sa motion. Et je continue à examiner le poste du budget relatif au déficit. On mentionne que pour l'année 1972-1973 le déficit s'élevait à 90 millions de dollars. Par la suite, il a augmenté chaque année en vertu des divers contrats de travail qui ont été signés. En 1976-1977, le déficit était de 578 millions de dollars, mais au cours de l'année 1977-1978 il a baissé de 19.5 millions de dollars, et on prévoit, même s'il nous faut faire face à des augmentations dans le coût de l'essence et à des augmentations de nouveaux contrats de travail, une diminution considérable au cours de cette année.

Je fais toutes ces remarques, monsieur le président, en vue de montrer jusqu'à quel point l'honorable député était sérieux en présentant sa motion. Je pense que le libellé, à mon avis, est tout simplement un vœu pieux visant à blâmer le gouvernement. Le député a même mentionné qu'il pourrait blâmer toute la journée les activités des divers ministères, mais je prends seulement au hasard le ministère qu'il a lui-même

choisi, et j'espère donner la réponse qui a été déposée lorsque nous avons étudié les crédits du ministère des Postes lors de la réunion du comité des transports et des communications, le 5 mars dernier.

Je continuerai, monsieur le président, à faire quelques observations sur ce que le ministre a dit cet après-midi. Je n'ai pas l'intention de relever tous les points que le président du conseil du Trésor a bien voulu signaler cet après-midi, mais qu'il me suffise simplement de relever ce qu'il a dit au sujet des normes d'efficacité qui ont été mises de l'avant dans les divers ministères et, particulièrement, l'attention tout à fait spéciale qui a été apportée au niveau de 24 ministères, et qui représentent 80 p. 100 du budget total du gouvernement canadien.

On a également vu des normes d'efficacité et de motivation établies au niveau des employés de la Fonction publique. De même on avait déjà un premier rapport de ces normes de sécurité et de ces nouvelles politiques mises de l'avant par le gouvernement en vue de réduire les budgets et ajouter des normes d'efficacité. Il peut être facile à un certain moment de réduire les budgets, mais ajouter des normes d'efficacité et de productivité au sein de la Fonction publique, c'est autre chose. Le ministre a fait part de la politique de conservation d'énergie au niveau de tous les ministères. Il a également fait part de l'achat d'automobiles compactes au niveau de tous les ministères. Je ne sais si au niveau des provinces les mêmes recommandations ont été données au niveau du personnel. Le ministre a également fait part de la réduction de plus de 90 p. 100 dans le transport de première classe. Mais également le ministre nous a fait part en février dernier de la répartition du budget dans son ensemble. Quelle a été l'augmentation des budgets au cours des dernières années? Si l'on veut blâmer quelqu'un ou un ministère, il nous faut tout de même utiliser des chiffres comparatifs. Alors quelle a été l'augmentation, quel a été le taux de croissance des dépenses du gouvernement fédéral au cours des cinq dernières années? Au cours de 1975-1976 nous enregistrons une augmentation de l'ordre de 18.5 p. 100, de 1976-1977, une augmentation de 10.4 p. 100, de 1977-1978, une augmentation de 7.1 p. 100, de 1978-1979, une augmentation de 9.5 p. 100 et pour l'année en cours, 1979-1980, nos prévisions sont de l'ordre de 8.9 p. 100 en ce qui a trait au taux de croissance des dépenses fédérales. Je crois que si l'on considère cette année et si l'on se reporte à l'augmentation des dépenses au cours de l'année 1975-1976, qui était de l'ordre de 18.5 p. 100, et si l'on se reporte à 8.9 p. 100, c'est déjà une diminution considérable de plus de la moitié dans ce rythme de croissance au niveau des dépenses fédérales.

Il est beau de blâmer le gouvernement des augmentations de dépenses, mais à quel niveau ces dépenses se situent-elles? Quelle est la répartition du budget par diverses fonctions? Encore là, les députés ont sûrement reçu justement la répartition de ces dépenses et on remarque qu'au niveau, par exemple, de la santé et du bien-être des Canadiens, un montant de 18 milliards 33 millions de dollars est prévu au cours de la présente année. Est-ce que les députés de l'opposition auraient voulu diminuer ces budgets consacrés à la santé nationale? Il s'agit de 18 milliards de dollars, soit 35.5 p. 100 du budget total des dépenses du gouvernement canadien, en partie administrés au niveau des provinces. Ce sont des sommes d'argent perçues par le gouvernement canadien et réparties au niveau de la santé nationale et du bien-être des Canadiens. De ce